

## FAREBERSVILLER

### Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE           | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE  |
|----------------|---|--|--|--|
| A5             | Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.   | Loi n° 62.904 du 4 Août 1962. Décret n° 64-158 du 15 Février 1964.   | Arrêté préfectoral du 10.02.1994, assainissement du Parc d'activités de FAREBERSVILLER, HENRIVILLE et SEINGBOUSE.  | Direction Départementale des Territoires<br>Service Aménagement, Biodiversité et Eau<br>5 rue Hinzelin<br>57000 METZ |
| A5             | Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.   | Loi n° 62.904 du 4 Août 1962. Décret n° 64-158 du 15 Février 1964.   | Etablissement de servitudes sur fonds privés pour la pose de canalisations d'eau potable par arrêté préfectoral du 18.12.1995.   | Direction Départementale des Territoires<br>Service Aménagement, Biodiversité et Eau<br>5 rue Hinzelin<br>57000 METZ |
| A5             | Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.   | Loi n° 62.904 du 4 Août 1962. Décret n° 64-158 du 15 Février 1964.   | Arrêté préfectoral du 25.11.1997 portant établissement de servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eaux usées en vue de l'assainissement du Parc d'Activités   | Direction Départementale des Territoires<br>Service Aménagement, Biodiversité et Eau<br>5 rue Hinzelin<br>57000 METZ |
| BoisForêt      | Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.   | Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003. | Forêts communales de HENRIVILLE et de SEINGBOUSE.  | Office National des Forêts (O.N.F.)<br>Agence territoriale de METZ<br>1 rue Thomas Edison<br>57070 METZ              |
| I1 ex CanaTM D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement  | Arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société Air Liquide France Industrie. | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT             |

| CODE                 | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|----------------------|---|---|--|---|
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement   | Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz. | GRTGaz Direction des Opérations<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels - Équipe Nord<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>Boulevard de la République<br>BP 34<br>62232 ANNEZIN |
| I3                   | Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques   | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.   | Canalisations :<br>DN300-1953- ST AVOLD - OETING (ART EST), PMS 46.<br>DN150-2001-BENING LES ST AVOLD - FAREBERSVILLER, PMS 67,7.  | GRTGaz Direction des Opérations<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels - Équipe Nord<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>Boulevard de la République<br>BP 34<br>62232 ANNEZIN |
| I3 ex I1             | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.   | L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement   | Décret du 8 janvier 1976 relatif au pipeline CDF-CHIMIE Folkling-Carling.  | TotalEnergies PETROCHEMICALS<br>France chez TOTAL RAFFINAGE<br>FRANCE<br>Plateforme de FEYZIN - CS 76022<br>69551 FEYZIN Cedex  |
| I4                   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV.  | ENEDIS-ERDF<br>allée Philippe Lebon, BP 80428<br>57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX  |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|--|--|
| INF0 | Canalisations AIR LIQUIDE   | Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.   | Canalisation d'hydrogène H2 antenne Pilkington DN 50.<br>Canalisation d'azote N2 antenne Pilkington DN 200.  | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT                     |
| PM1  | Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM).                                       | Loi n° 95-101 du 02.02.1995 et décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abrogent l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme (PPRNP).<br>Loi du 30.03.1999 (PPRM). Articles L 562-1 et suivants du code de l'environnement.   | Plan de Prévention du Risque (P.P.R.) "Mouvements de terrain" approuvé par arrêté préfectoral du 13.05.2004. Le dossier P.P.R. comporte un document graphique, un règlement et un rapport de présentation. | Direction Départementale des Territoires,<br>S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques,<br>5 rue Hinzelin<br>57000 METZ |
| T1   | Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferroviaire. | Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes |  | S.N.C.F.<br>DIT Grand Est<br>CS 70004<br>20 rue Pingat<br>51096 REIMS CEDEX  |